



Saint-Arnoult  
en Yvelines

Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouille  
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 09/07/2024  
Reçu en préfecture le 09/07/2024  
Publié le  
ID : 078-217805373-20240704-DM\_2024\_26-AR

## COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

### DÉCISION DU MAIRE

n° 2024/26

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment :

- le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,
- le point n° 2 : « *De fixer, dans la limite de 2 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. La limite de 2 000 € est applicable à chaque tarif* »,

**VU** la décision du Maire n° 16/012 du 15 février 2016, modifiant la décision n°14/041 du 27 juin 2014, changeant l'intitulé de la Régie de recettes « Régie de recettes des Produits liés à l'animation » pour la dénommer « Produits liés à l'Animation – Culture – Sports »,

**CONSIDÉRANT** le contrat de cession entre la compagnie Anansi et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la représentation du spectacle « Sherlock Holmes et la mystérieuse association des hommes roux » le dimanche 13 octobre 2024 au Cratère,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer le tarif des places du spectacle,

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1**

De signer le contrat de cession entre la compagnie Anansi et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la représentation du spectacle « Sherlock Holmes et la mystérieuse association des hommes roux » le dimanche 13 octobre 2024 au Cratère, pour un montant de 2 127,60 € TTC.

#### **ARTICLE 2**

De fixer le tarif le prix des places du spectacle comme suit :

Tarif unique : 8 €/place.

### **ARTICLE 3**

Les recettes seront inscrites à l'article 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » du budget de la commune.

### **ARTICLE 4**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 04 juillet 2024

**Le Maire,**  
  
**Joëlle JEGAT**



*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication*

**Hôtel de Ville**

Place du Jeu de Paume . 78730 St Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .